

POLITIQUE • EELV

« Le privé ne doit pas être instrumentalisé à des fins politiciennes » : mis en cause, Julien Bayou se défend

Après sa démission de la direction d'Europe Ecologie-Les Verts et de la présidence du groupe écologiste à l'Assemblée nationale, le député de Paris, accusé de violences psychologiques sur son ex-compagne, estime être confronté à un « dévoiement » du féminisme et entend rester député.

Propos recueillis par Sandrine Cassini et Julie Carriat

Publié aujourd'hui à 06h58, mis à jour à 09h02 · Lecture 6 min.

Article réservé aux abonnés



Julien Bayou répond aux questions du « Monde », dans les locaux du journal, à Paris, le 3 octobre 2022. AGNES DHERBEYS/MYOP POUR « LE MONDE »

Le 19 septembre, la députée (Europe Ecologie-Les Verts, EELV) de Paris Sandrine Rousseau déclençait l'« affaire Bayou » en déclarant sur France 5 qu'une tentative de suicide avait été commise par l'ancienne compagne du secrétaire national du parti écologiste, sous-entendant des violences psychologiques de la part de ce dernier. Une semaine après avoir démissionné de la direction de son parti, Julien Bayou s'explique.

Des accusations de violences psychologiques ont été portées à votre encontre, notamment par la voix de Sandrine Rousseau. Quelle est votre interprétation de cette affaire ?

Il n'y a pas d'affaire Bayou. Il n'y a pas d'accusation. Il n'y a pas de fait sous-tendant les anathèmes que j'ai pu entendre. Une cellule s'est autosaisie à la suite d'un e-mail qui lui a été adressé. Je suis dans la situation de quelqu'un innocent des faits dont on ne l'accuse pas.

Je relisais *Le Procès*, de Kafka. C'est vraiment cela. Il n'y a pas d'accusation, je ne peux pas m'en défendre, et pourtant je suis présumé coupable. Mes accusatrices disent elles-mêmes qu'il n'y a rien de répréhensible.

Lire aussi : [Après sa démission, Julien Bayou donne sa version des faits et s'en prend à Sandrine Rousseau](#)

Pour définir les violences psychologiques, l'intention est un élément important. Cela repose sur des faits identifiables : des menaces, des intimidations, des moqueries, le fait de rabaisser la personne, de lui imposer des opinions. Il n'y a rien de tout cela. Il s'agit d'une rupture très douloureuse avec des souffrances partagées. Je ne suis pas l'auteur intentionnel des souffrances, réelles, de mon ex-compagne.

Votre ex-compagne vient de saisir la cellule, évoquant des « comportements toxiques ». Pouvez-vous maintenir qu'il n'y a pas d'accusation, pas de fait ?

C'est la confirmation que la cellule travaillait dans le vide depuis trois mois, parce qu'elle refusait jusqu'ici de témoigner, alors que de mon côté, j'ai demandé quatre fois à être auditionné. Si cela peut permettre d'avancer... Reste que « comportement toxique » ne veut rien dire ou tout dire. Pour être factuel, je n'ai jamais commis de violence psychologique à l'égard de mon ex-compagne et je compte bien le démontrer.

Pourquoi avoir démissionné de vos fonctions au parti et à la coprésidence de l'Assemblée nationale ?

Pour parler librement sans engager le collectif que je respecte, il fallait que je démissionne. Pour pouvoir parler pour moi, il fallait d'abord que mon avocate, M^e Marie Dosé, éclaire et fasse le point sur la procédure. Je comptais sur sa parole. Pour autant, à ce stade, je ne prévois aucune action en justice.

Lire aussi : [A l'Assemblée nationale, le groupe EELV veut rester en dehors de l'affaire Bayou](#)

Quel regard portez-vous sur le travail de la cellule, dont vous avez validé vous-même le fonctionnement

lors de la dernière réforme, en février 2022 ?

Il vous reste 70.27% de cet article à lire. La suite est réservée aux abonnés.